



<https://aqua-yoga.fr>



## Dispositif d'évaluation du candidat.e

## Modalités de l'évaluation finale



Le candidat.e est évalué.e tout au long de la formation sur sa présence, son implication, sa curiosité et ses motivations pour enseigner la natation artistique.

**Formation: « Entraîneur de natation artistique »**

### Épreuves d'évaluation

**L'évaluation finale se déroule le dernier jour de la formation de 4 ou 5 jours.**

Le candidat.e doit satisfaire aux quatre (4) épreuves pour obtenir l'attestation de niveau d'expertise en natation artistique.

1. Épreuve de planification: Le stagiaire doit établir une planification annuelle, trimestrielle, mensuelle ou quotidienne. Le thème est tiré au sort juste avant l'évaluation.
2. Épreuve pratique: conduite d'une séance d'entraînement: Le stagiaire est évalué sur la conduite ou une partie d'un entraînement en cours de stage. L'évaluation porte sur les corrections techniques des imposées, des appuis, des positions de base et des déplacements et leurs pertinences.
3. Épreuve écrite 30mn: Le stagiaire est évalué sur son niveau de connaissances techniques des figures imposées, sur le règlement technique FINA, et sur les outils pédagogique d'apprentissage. Le QCM comporte 15 questions.
4. Attitude générale: le comportement général de l'entraîneur face à ses nageurs (ses).

N°	Épreuves	Aptitudes	Objectif	60/60
1	Planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aptitude à créer une planification en fonction d'un objectif tiré au sort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisable</li> </ul>	6/60
2	Conduite d'un entraînement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conduite d'une séance en fonction de l'objectif du jour.</li> <li>▶ Proposer un entraînement en fonction de l'objectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique</li> </ul>	30/60
3	QCM	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Connaître le règlement sportif de la natation artistique</li> <li>▶ Acquérir les différentes techniques de la natation artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Connaît et applique le règlement sportif de la natation artistique</li> </ul>	15/60
4	Attitude générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'adapter aux différents composants de l'activité</li> <li>▶ Encadrer et animer un groupe de jeunes en toute sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Adapte son entraînement en fonction des forces et des faiblesses de chacun</li> <li>▶ Motive et valorise ses nageurs(es)</li> <li>▶ Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle</li> </ul>	9/60

### Attestation\* de formation de niveau d'expertise N...

Un total de 30 sur 60 minimum est exigé pour obtenir une attestation de capacité de niveau d'expertise N...

\*L'attestation est accessible aux personnes en situation de handicap, des modalités d'organisation sont mis en place en fonction du handicap identifié.



## Formation: « Choré »

### L'évaluation finale se déroule le dernier jour de la formation

1. Planification: Le stagiaire doit établir une planification annuelle, trimestrielle, mensuelle ou quotidienne. Le thème est tiré au sort juste avant l'évaluation.
2. Conduite d'un entraînement: Le stagiaire est évalué sur la conduite d'un entraînement chorégraphique, les corrections pertinentes, la cohérence des corrections, les critères de réussites sur le thème de la chorégraphie.
3. QCM: Le stagiaire est évalué sur son niveau de connaissances techniques, artistique et chorégraphique, sur le règlement FFN et FINA, et sur les outils pédagogique d'apprentissage. Le QCM comporte 15 questions.
4. Attitude générale: le comportement de l'entraîneur face à ses nageuses

N°	Épreuves	Aptitudes	Objectif	60/60
1	Planification	Aptitude à créer une planification en fonction d'un objectif tiré au sort	Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisable	6/60
2	Conduite d'un entraînement	Être capable de créer une chorégraphie de solo, duo et d'équipe contenant des éléments techniques et chorégraphiques	Crée une chorégraphie qui respecte les règles techniques et chorégraphique de la FFN et de la FINA	30/60
3	QCM	Répondre aux questions théoriques d'une chorégraphie	Connaître le règlement FNN et FINA	15/60
4	Attitude générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter aux différents composants de l'activité</li> <li>• Encadrer et animer un groupe de jeunes en toute sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Adapte son entraînement en fonction des forces et des faiblesses de chacun</li> <li>▶ Motive et valorise ses nageurs(es)</li> <li>▶ Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle</li> </ul>	9/60

### Attestation\* de formation de niveau N3 spécifique en Chorégraphie.

Un total de 30 sur 60 minimum est exigé pour obtenir une attestation Chorégraphique

\*L'attestation est accessible aux personnes en situation de handicap, des modalités d'organisation sont mis en place en fonction du handicap identifié.

### Finalités et objectifs des épreuves

L'épreuve écrite, a pour objectif d'apprécier les connaissances théoriques la natation artistique, chez le candidat.e, ainsi que le niveau de compréhension et d'analyse.

Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.

L'épreuve théorique, vise à apprécier la capacité à construire une séance d'entraînement technique et chorégraphique . Elle permet d'observer la capacité à établir une planification.

L'épreuve pratique, permet d'observer la corrélation entre la pratique et la théorie et permet d'évaluer les acquis des candidats en matière de connaissances et de compétences méthodologiques liées à l'enseignement de la natation artistique.

### Conditions d'obtention de l'attestation de niveau d'expertise

- Le candidat.e doit avoir 18 ans minimum.
- Le candidat.e doit être présent physiquement sur la totalité de la formation (4 ou 5 jours), celle-ci est contrôlée par une fiche de présence, signée à chaque début et fin de jour de formation.
- Le candidat.e doit satisfaire d'une note supérieur ou égale à 30 sur 60 lors des épreuves de l'évaluation finale.



<https://aqua-yoga.fr>

Lorsque le candidat a rempli la totalité des conditions d'obtention de l'attestation de niveau d'expertise des compétences en natation artistique, il se voit délivrer à la fin de la formation une attestation de niveau d'expertise en natation artistique et chorégraphique.

### **Taux d'obtention des compétences**

Ne peut passer l'évaluation finale que les candidats.es ayant participé à la totalité de la formation.

Le taux de réussite à l'obtention des 4 épreuves est de 100%

Lorsqu'une épreuve est en échec, le candidat.e est tenu de repasser la totalité de l'évaluation finale lors d'une formation ultérieure.

Avant de repasser l'évaluation finale, le candidat.e doit participer à la totalité de la formation avant de repasser l'évaluation finale.

Lors du repassage de l'évaluation finale le candidat.e doublant passe la totalité des épreuves.

### **Organisation, notation et gestion des épreuves de l'évaluation finale**

L'organisation et la gestion des épreuves sont assurées par le formateur en natation artistique. Les épreuves d'évaluation sont organisées à la fin de la formation.

Une attestation est délivrée à l'issue de la correction de l'évaluation.

### **Notation des épreuves**

La notation des épreuves de l'évaluation finale est définie comme suit :

Épreuve n°1 Planification: est évaluée sur 6 points. Cette évaluation correspond à la vérification de la création d'une planification

Toutes notes inférieures à 3 est éliminatoires

Épreuve n°2 conduite d'un entraînement: est évalué sur 30 points, elle permet d'évaluer la capacité à entraîner, anticiper, réagir et à intervenir en toute sécurité.

Toutes notes inférieures à 15 est éliminatoires

Épreuve n°3 QCM: est notée sur 15 points. Chaque question comptabilise 1 point. Un minimum de 7 points sur 15 est nécessaire pour prétendre à l'attestation.

Toutes notes inférieures à 7 est éliminatoires.

Épreuve n°4 Attitude générale: est évaluée sur 9 points.

Le comportement, la ponctualité, le respect, l'animation, la clarté des consignes, l'attitude générale du candidat, ..... sont évalués.

Toutes notes inférieures à 9 est éliminatoires.

### **Note finale**

La note finale doit être supérieure ou égale à 30 points sur 60 pour obtenir l'attestation de niveau d'expertise correspondant à la formation dispensée.

### **Accès à la formation du niveau d'expertise supérieure.**

Chaque candidat peut prétendre à accéder la formation de niveau supérieur à condition d'avoir obtenu un total supérieur ou égal à 50 points sur 60.

**NE VAUX PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT**